BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: **75 MILLIONS** DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 7 Mai 1912

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1912

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. Ed. NOETZLIN, *Président*,
S. DERVILLÉ, *Vice-Président*,
Chev. R. de BAUER, *Administrateur*,
A. BÉNAC, —
Cte FOY, —
Cte A. de GERMINY, —
G. GRIOLET, —
Bon Hély d'OISSEL —
E. STERN. —
J. H. THORS. —

Censeurs :

MM. G. DUTILLEUL, J. KULP et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1912 :

MM. R. SAUTTER et Cte de LYROT.

Directeur général :

M. A. TURRETTINI

Directeurs :

MM. E. CHEVRANT, E. MORET, E. DUPASSEUR et Hce FINALY.

Sous-Directeur :

M. H. CHABERT.

Chef du Contrôle :

M. A. STOSSKOPF.

Fondés de Pouvoirs :

MM. Jh CHOPPIN de JANVRY, R. BOUSQUET, F. GAINE, P. RENGNET, E. MALLEVAULT.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : **75 MILLIONS** DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 7 Mai 1912

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1911.

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1912

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 7 Mai 1912

Messieurs,

Conformément aux articles 24 et 36 des Statuts, nous venons vous soumettre les comptes de l'Exercice 1911.

Le premier semestre de cet Exercice a été une période d'activité normale, mais les événements de politique extérieure survenus au commencement du mois de Juillet ont brusquement interrompu ce courant d'activité ; l'arrêt des affaires, la tension des capitaux, la crainte d'une crise monétaire, qui ont été la conséquence de ces événements, ont persisté pendant le second semestre de l'Exercice, et ont pesé sur les marchés du monde entier. Si le marché français a été le moins éprouvé et a pu traverser plus facilement que les autres cette période troublée, il le doit, pour une large part, à la Banque

de France, dont l'action, protectrice du crédit public, s'est affirmée une fois de plus et s'est fait sentir dans les circonstances difficiles qui se sont produites.

Malgré ces conditions défavorables, l'Exercice 1911 s'est soldé par des résultats qui, bien que légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente, nous permettent de vous proposer le même dividende que pour 1910.

Parmi les opérations auxquelles nous avons participé, nous mentionnerons plus spécialement :

L'Emprunt Tunisien 3 °/₀ ; l'Emprunt Suédois 3 1/2 °/₀ différé ; l'Emprunt 3 1/2 °/₀ de la Caisse Hypothécaire des Villes du Royaume de Suède ; l'Emprunt Hellénique 4 °/₀ ; l'Emprunt Chinois 5 °/₀ 1911 ; l'Emprunt Péruvien 5 1/2 °/₀ émis à Londres ; l'Emprunt Hollandais 3 1/2 °/₀ émis à Amsterdam ; l'Emprunt 4 °/₀ de la Ville de Budapest.

L'émission des obligations 4 °/₀ de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité ; des obligations 4 °/₀ de la Société d'Eclairage, Chauffage et Force Motrice ; des obligations 4 °/₀ de la Compagnie Générale des Omnibus ; des obligations 5 °/₀ de la Société pour l'acquisition d'Annuités de la Société Norvégienne de l'Azote et de Forces Hydro-Électriques ; des obligations 4 °/₀ de la Central Pacific Railway Company ; des obligations 4 °/₀ du Crédit Foncier Franco-Canadien ; des obligations 4 1/2 °/₀ de la Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé ; des obligations 4 °/₀ du Crédit Foncier Argentin ; des obligations 4 °/₀ du Crédit Foncier Égyptien.

L'augmentation du capital de la Compagnie d'Électricité de l'Ouest Parisien ; de la Société Norvégienne de l'Azote et de Forces

Hydro-Électriques ; de la Banque Commerciale Italienne ; de la Société Métallurgique de Taganrog.

Nous avons en outre donné notre concours à la création de la Banque des Pays du Nord ; de la Banque Générale Hypothécaire du Royaume de Bulgarie ; de la Société Générale de l'Afrique du Nord ; de la Banque de Commerce à Anvers ; de la Société Financière pour l'Industrie au Canada.

Au début de l'année courante, nous avons, de concert avec les principaux établissements de crédit de la place, créé la Compagnie Générale du Maroc. Les fondateurs de cette Société, dont l'objet sera d'aider au développement économique de cet État, continueront ainsi à seconder, comme ils l'ont fait par le passé, les vues et l'action du Gouvernement Français.

La Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, dont nous vous avons entretenus l'an dernier, a donné, pour ses deux premiers Exercices, des résultats très satisfaisants qui, nous l'espérons, ne pourront que s'accroître, en raison des progrès que réalisent chaque année les pays où elle est appelée à exercer son activité.

La Compagnie Française des Chemins de Fer de la Province de Santa-Fé, dans laquelle, vous le savez, nous avons toujours eu des intérêts importants, a pu, grâce au développement de son trafic et au relèvement de son crédit, mettre fin au régime concordataire auquel elle avait dû se soumettre, pour surmonter les difficultés du début et atteindre la période de productivité normale. Elle a récemment, avec notre concours, réalisé une grande opération financière, — laquelle a comporté une augmentation de son capital-actions et une émission d'obligations 4 1/2 °/₀. — Cette opération s'est effectuée avec un plein succès, elle permet à la Compagnie de

rembourser sa dette concordataire 5 °/₀ et a eu pour effet de porter son capital à un chiffre qui sera plus en rapport avec l'importance de son réseau et avec le développement que ce réseau peut comporter dans l'avenir.

Les obligations de Compagnies de Chemins de Fer Américains avaient seules été admises jusqu'ici aux négociations du marché officiel de Paris. Au cours de l'année dernière, les actions de l'Atchison Topeka & Santa-Fé Railway Company, ont été admises à la cote et introduites sur le marché de Paris. Nous avons concouru à cette opération; nous avons, en outre, effectué l'introduction des actions d'une Compagnie industrielle de premier ordre, l'American Telephone & Telegraph Company.

Le concours que nous avons prêté à la Société Norvégienne de l'Azote en procédant l'an dernier à l'augmentation de son capital et à l'émission des obligations de la Société d'Annuités, a eu pour but l'aménagement complet de la première moitié (120.000 H. P.) de sa grande chute de Rjukan et des usines correspondantes. Actuellement cette Société a en exploitation dans la Province de Telemarken (Norvège) une force approximative de 160.000 H. P. pouvant s'élever jusqu'à 175.000 H. P. Les résultats obtenus sont satisfaisants et viennent confirmer les espérances que nous avions fondées sur cette affaire et l'avenir de cette industrie.

Comme par le passé, la Direction et le personnel, à Paris et dans les Succursales, nous ont donné, avec le même dévouement et la même activité, un concours dont nous tenons à les remercier.

Le Bilan général au 31 Décembre dernier présente à l'Actif et au Passif un total de 597,117,659 fr. 80 c.

ACTIF

Déduction faite de la somme de 41,581,375 fr. 43 c. qui représente des comptes d'ordre, figurant également au Passif (comptes fixes et comptes courants des Succursales), le total de l'Actif s'élève à 555,536,284 fr. 37 c. qui, répartis en divers chapitres, peuvent au point de vue du degré de disponibilité, se grouper comme suit :

1°	*Espèces en Caisse et à la Banque* . . .	Fr.	26.623.317 68
	Fonds disponibles dans les Banques à l'Etranger		2.310.885 50
	Portefeuille Paris et Province		33.908.260 »
	— *étranger*		27.784.435 65
	Reports		85.072.512 80
	Coupons à encaisser		5.647.864 87
	Soit un TOTAL de	Fr.	181.347.276 50
2°	*Avances sur garanties*	Fr.	4.706.338 44
	Comptes courants des Syndicats		16.019.265 34
	Correspondants et Comptes courants . . .		207.688.442 73
	Formant un TOTAL de	Fr.	228.414.046 51
3°	*Fonds d'État*	Fr.	6.053.307 25
	Actions et Obligations		92.652.714 15
	Participations diverses		34.464.950 84
	Le compte « *Divers* » représente		3.097.709 88
	et le compte *Immeubles* figure pour le même chiffre qu'à l'Exercice précédent, soit		9.506.279 24

PASSIF

Les Comptes qui composent le Passif pour un total de 597,117,659 fr. 80 c., se décomposent en deux catégories :

En premier lieu, le Passif de la Banque envers elle-même ce Passif, déduction faite des Comptes d'ordre déjà mentionnés, s'élève à 180,761,400 fr. 18 c. se décomposant comme suit :

Capital social	Fr.	75.000.000	»
Réserve légale		7.500.000	»
Réserve extraordinaire		21.250.000	»
Fonds de prévoyance appartenant aux Actionnaires		50.750.000	»
Profits et Pertes, report de l'Exercice 1910		10.708.875	09
Profits et Pertes (Exercice 1911)		15.552.525	09
Ensemble	Fr.	180.761.400	18

auxquels il faut ajouter :

Fonds de prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice		2.945.846	03
Total	Fr.	183.707.246	21

Les sommes dues aux tiers se montent à 371,829,038 fr. 16 c. et se répartissent entre les Comptes suivants :

Effets à payer	Fr.	57.819.950	31
Comptes courants des Syndicats		17.758	70

Correspondants et Comptes courants	Fr.	253.310.897	93
Coupons à payer		40.035.412	09
Liquidation 31 Décembre 1911		4.863.978	20
Dotation en faveur du Personnel (Compte ancien)		866.915	85
Comptes divers		14.914.125	08

Nous rappelons que l'exigibilité de ces sommes est pour la plus grande partie, soumise à des conditions de préavis ou est à échéances fixes.

Nous passons maintenant au Compte de *Profits et Pertes*.

Le total des sommes figurant au crédit de ce Compte est de . . . . . Fr. 19.375.630 14
tandis que celui de l'Exercice précédent avait atteint le chiffre de 20.977.458 68

Le chapitre *Intérêts et Bénéfices du Portefeuille* s'élève à 6,400,159 fr. 11 c. au lieu de 4,607,633 fr. 77 c. Par contre, le Compte *Commissions* n'a produit que 2,877,631 fr. 79 c. au lieu de 4,412,140 fr. 15 c. ; le Compte *Reports* 2,812,951 fr. 52 c. au lieu de 3,750,668 fr. 16 c. ; le Compte *Fonds publics, Actions et Obligations* 6,207,849 fr. 66 c. au lieu de 7,004,356 fr. 06 c. ; le bénéfice net des Succursales est de 1,077,038 fr. 06 c. au lieu de 1,202,660 fr. 54 c.

Au *Débit* du Compte de Profits et Pertes, les sommes composant ce débit ne présentent que des variations peu importantes par rapport à celles qui figuraient pour l'Exercice précédent. Nous signalerons seulement que nous avons maintenu à la somme de

200,000 francs, l'annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de Prévoyance pour le Personnel.

En résumé, déduction faite de toutes les charges, le Compte de Profits et Pertes présente un solde créditeur de 15,552,525 fr. 09 qui forme le bénéfice net de l'Exercice.

Ce résultat nous permet de vous proposer de fixer à 75 francs par action le dividende de l'Exercice 1911. Ce dividende, appliqué aux 150.000 actions constituant le Capital social, absorbera

une somme de	Fr.	11.250.000 »
à laquelle il faut ajouter celle de.		833.333 33
représentant la part de 10 °/₀ revenant au Conseil d'Administration.		
Soit au Total. . .	Fr.	12.083.333 33

Après ces prélèvements, il reste un solde

de	Fr.	3.469.191 76
auquel il y a lieu d'ajouter le solde reporté de l'Exercice 1910		10.708.875 09
Ensemble. . .	Fr.	14.178.066 85

que nous vous proposons de reporter au Crédit du Compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1912.

Nous croyons devoir rappeler que les réserves de toute nature appartenant à la Société, s'établissent comme suit :

Réserve légale	Fr.	7.500.000 »
Réserve extraordinaire.		21.250.000 »
Fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires		50.750.000 »
Ensemble. . .	Fr.	79.500.000 »

et ce, indépendamment de la somme à reporter à nouveau pour l'Exercice 1912, soit 14,178,066 fr. 85.

L'approbation des Comptes de l'Exercice comportant le quitus de la gestion des Administrateurs, le versement de la somme de 397,357 fr. 48 appartenant à M. Ch. Demachy et de celle de 365,648 fr. 83 appartenant à M. le Comte I. de Camondo dans le Fonds de prévoyance au 31 Décembre 1911, devra, conformément à l'article 47 des Statuts, être fait à leurs ayants droit.

Nous avons nommé M. E. Noetzlin Vice-Président de notre Conseil d'Administration, aux fonctions de Président, vacantes par suite du décès du regretté M. Demachy et nous avons appelé à la Vice-Présidence M. Dervillé.

Pour remplacer M. Ch. Demachy dans ses fonctions d'Administrateur, nous avons nommé M. le Baron Hély d'Oissel, Président du Conseil d'administration de la Société Générale. La grande situation de M. le Baron Hély d'Oissel dans les affaires le recommandait à notre choix : cette nomination a été une nouvelle affirmation des bons rapports que nous avons depuis longtemps avec la Société Générale. Nous vous demandons de ratifier cette nomination pour une année, c'est-à-dire pour le temps qui restait à courir sur le mandat de M. Ch. Demachy.

Faisant usage du droit que leur donne l'article 32 des Statuts, MM. G. Dutilleul et G. Teyssier, Censeurs, se sont adjoint comme collègue M. J. Kulp : nous n'avons pu que nous féliciter de cette décision qui, nous en sommes assurés, recevra votre approbation.

M. E. Van Rood, fondé de pouvoirs du siège central, a résigné ses fonctions : nous conserverons le meilleur souvenir du concours qu'il nous a donné.

MM. Noetzlin, le Comte A. de Germiny et E. Stern, nommés Administrateurs dans l'Assemblée générale du 10 Mai 1906 arrivent à l'expiration de leur mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. G. Dutilleul, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Pour exécuter le mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 16 Mai 1911, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, du Bilan et du compte de Profits et Pertes de la Banque de Paris et des Pays-Bas, arrêtés au 31 Décembre 1911.

Notre examen nous a été grandement facilité par la lecture d'états des plus détaillés et par les nombreuses explications que votre Direction a bien voulu nous fournir et dont nous tenons à la remercier ici.

ACTIF

Le total de l'Actif s'élève à . . . . . Fr.	597.117.659 80
somme dont il y a lieu de retrancher	41.581.375 43
montant des comptes intitulés *Comptes fixes et Comptes courants des Succursales* qui figurent également au Passif et qui représentent les capitaux confiés aux Succursales par le Siège social ;	
en réalité le chiffre de l'Actif est de. . . . Fr.	555.536.284 37

Les disponibilités immédiatement réalisables s'élèvent à 181,347,276 fr. 50 c. ; elles sont comprises dans les comptes suivants :

1° *Espèces en Caisse et à la Banque* . .	Fr.	26.623.317 68
2° *Fonds disponibles dans les Banques à l'étranger*		2.310.885 50
3° *Portefeuille* (Paris, Province, Étranger).		61.692.695 65
4° *Reports*		85.072.512 80
5° *Coupons à encaisser*.		5.647.864 87
TOTAL ÉGAL	Fr.	181.347.276 50

A ce chiffre il y a lieu d'ajouter :

1° Les *Comptes Courants des Syndicats* et *Correspondants et Comptes Courants* portés au Bilan pour 223,707,708 fr. 07 c. qui seraient pour un chiffre très important promptement réalisables. Les établissements où la Banque a des fonds en dépôt sont de premier ordre et jouissent du meilleur crédit.

2° Les *Fonds d'État, Actions et Obligations,* qui figurent sur vos livres pour 98,706,021 fr. 40 c.

Sous ces rubriques sont comprises des valeurs dont la plupart ont un large marché et se traitent journellement à la Bourse.

Les *Effets en Portefeuille* venus à échéance au jour de notre examen avaient tous été exactement encaissés.

Les *Reports* ont tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les *Avances sur Garanties* s'élèvent à 4,706,338 fr. 44 c.

Les Valeurs appartenant à la Banque sont groupées dans les comptes suivants :

Fonds d'État	Fr	6.053.307 25
Actions et Obligations		92.652 714 15
Participations diverses.		34.464.950 84
et représentent au total.	Fr.	133.170.972 24

Le *Portefeuille Titres* renferme une grande variété de placements : 28 Fonds d'État différents, 321 espèces d'actions et 58 espèces d'obligations de Sociétés diverses. *Les Participations diverses* concernent 94 affaires ; ces chiffres s'appliquent au Siège social et aux trois succursales.

Suivant les principes qui ont été suivis de tout temps par votre Conseil, les valeurs possédées par la Banque doivent figurer au Bilan au cours moyen de la Bourse de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure au cours du 31 Décembre ou au cours du 31 Décembre si ce cours est inférieur à la moyenne du mois ; cette règle a été appliquée comme de coutume, cependant, par prudence, votre Conseil a laissé un certain nombre de valeurs à des prix inférieurs aux cours de Décembre. Les valeurs non cotées ont fait l'objet d'estimations des plus modérées.

Les *Participations diverses* ne figurent que pour les sommes actuellement déboursées ; quelques-unes de ces affaires ont d'ailleurs donné lieu à des amortissements.

Les *Divers* s'appliquent à quelques comptes d'ordre ne rentrant dans aucun des autres chapitres du Bilan.

Les *Immeubles* figurent pour le même chiffre que précédemment.

PASSIF

Les sommes dues aux tiers se montent à 371,829,038 fr. 16 c. et se répartissent entre les comptes suivants :

1° *Effets à payer*	Fr.	57.819.950 31
2° *Correspondants et Comptes Courants* . .		253.310.897 93
3° *Coupons à payer*		40.035.412 09
4° *Comptes Courants des Syndicats* . . .		17.758 70
5° *Liquidation au 31 Décembre 1911* . . .		4.863.978 20
6° *Dotation en faveur du Personnel* (Compte ancien)		866.915 85
7° *Comptes divers*		14.914.125 08
TOTAL ÉGAL. .	Fr.	371.829.038 16

Le chiffre considérable des *Correspondants et Comptes Courants* témoigne de l'importance des affaires de la Banque et provient pour une large part des sommes laissées en dépôt, soit par des Gouvernements Étrangers, soit par des Sociétés pour le compte de qui la Banque assure le service de Trésorerie et le paiement des coupons.

Les plus importants de ces comptes sont à échéances fixes et connues à l'avance ; d'autres sont soumis à des conditions de préavis obligatoires.

Les autres comptes du *Passif* appartiennent à la Société elle-même ; ce sont :

1° Le *Capital Social*	Fr.	75.000.000 »
2° La *Réserve légale*		7.500.000 »
3° La *Réserve extraordinaire*		21.250.000 »
4° Le *Fonds de Prévoyance* (déduction faite des 2,945,846 fr. 03 c. appartenant aux Administrateurs en Exercice) en augmentation de 4,500,000 francs sur le chiffre de l'an dernier. .		50.750.000 »
5° Les *Profits et Pertes* (Report de l'Exercice 1910)		10.708.875 09
6° Les *Profits et Pertes* de 1911		15.552.525 09
TOTAL. .	Fr.	180.761.400 18

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Ainsi que vous le voyez, le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 15,552,525 fr. 09 c., inférieur de 1,604,417 fr. 75 c. au chiffre de l'an passé.

Les craintes de complications diplomatiques qui ont pesé si lourdement sur les affaires pendant le deuxième semestre de 1911, expliquent suffisamment les causes de cette diminution des bénéfices sociaux.

A l'exception du compte *intérêts et bénéfice du Portefeuille* qui laisse un bénéfice de 6,400,159 fr. 11 c., supérieur de 1,792,525 fr. 34 c. au chiffre de l'an dernier, tous les autres chapitres de l'Actif portent les traces de la stagnation des affaires qui a affecté la fin de l'Exercice précédent.

Au débit du compte de Profits et Pertes, les chapitres qui représentent les Frais Généraux se montent à 3,823,105 fr. 05 c., en augmentation insignifiante de 2,589 fr. 21 c., par rapport au chiffre de l'an passé.

Le montant des bénéfices à répartir comprend :

Les Bénéfices de 1911	Fr.	15.552.525 09
Le Solde reporté de l'Exercice 1910 . . .		10.708.875 09
Ensemble . . .	Fr.	26.261.400 18

Suivant les propositions qui vous sont soumises, ces bénéfices seraient ainsi répartis :

Aux Actionnaires 75 fr. par action	Fr. 11.250.000 »	
Au Conseil d'Administration, 10 °/₀s/ 8,333,333 fr. 33.	833.333 33	
Ensemble . . .	Fr.	12.083.333 33
Le Solde, soit. . .	Fr.	14.178.066 85

serait reporté à nouveau.

Si vous approuvez, Messieurs, ces comptes tels qu'ils vous sont proposés par votre Conseil, ainsi que nous vous y engageons, les Réserves de toute nature vous appartenant, non compris le report à nouveau, s'élèveront à 79,500,000 francs au regard de votre capital de 75,000,000 de francs.

Ces chiffres témoignent avec éloquence, sans qu'il soit besoin d'insister, de la situation financière remarquablement forte de votre Société.

Paris, le 6 Avril 1912.

Les Commissaires,

R. SAUTTER. Cte de LYROT.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 7 MAI 1912

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1911, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Et fixe à **75** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1er Janvier dernier, le solde, soit **55** francs par action, sera payé à partir du 1er Juillet 1912, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts), de M. le Baron HÉLY D'OISSEL, comme Administrateur pour un an, en remplacement de M. Ch. DEMACHY, décédé.

Troisième Résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité confirme la nomination faite à titre provisoire (Art. 32 des Statuts) de M. J. Kulp comme Censeur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité réélit :

MM. le Cte A. de Germiny, Administrateur
Ed. Noetzlin, —
Edgar Stern, —

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité réélit
M. G. Dutilleul, Censeur.

Sixième Résolution

L'Assemblée générale, à l'unanimité nomme :

MM. R. Sautter
et le Cte de Lyrot.

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1912, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

de l'Exercice 1911

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1911.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	23.729.245 89	2.894.071 79	26.623.317 68
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	2.224.741 »	86.144 50	2.310.885 50
Portefeuille. . Paris et Province	33.857.432 05	50.827 95	33.908.260 »
Portefeuille. . Étranger	22.399.631 30	5.384.804 35	27.784 435 65
Succursales . . Comptes fixes.	8.000.000 »	» »	41.581.375 43
Succursales . . Comptes courants	33.581.375 43	» »	
Comptes courants des Syndicats	16.019.265 34	» »	16.019.265 34
Correspondants et Comptes courants . . .	147.395.492 15	60.292.950 58	207.688.442 73
Reports	75.230 097 30	9.842.415 50	85.072.512 80
Coupons à encaisser	4.662.600 17	985.264 70	5 647.864 87
Avances sur garanties	3.912.367 54	793.970 90	4.706.338 44
Fonds d'États.	3.476.039 50	2.577.267 75	6.053.307 25
Actions et Obligations	83.002.806 15	9.649.908 »	92 652 714 15
Participations diverses	31.084.080 38	3.380.870 46	34.464.950 84
Comptes divers	1.519.950 69	1.577.759 19	3.097.709 88
Immeubles de la Société	8 694.167 39	812.111 85	9.506.279 24
Fr.	498.789.292 28	98.328.367 52	597.117.659 80

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social. . . . . Fr.	75.000.000 »	» »	75.000.000 »
Réserve légale	7.500.000 »	» »	7.500.000 »
Réserve extraordinaire.	21.250.000 »	» »	74.945.846 03
Fonds de prévoyance Appartenant aux Actionnaires	50.750.000 »	» »	
Fonds de prévoyance Appartenant aux Administrateurs en exercice	2.945.846 03	» »	
Effets à payer	56.904.965 89	914.984 42	57.819.950 31
Succursales. . Comptes fixes.	» »	8.000.000 »	41.581.375 43
Succursales. . Comptes courants	» »	33.581.375 43	
Comptes courants des Syndicats.	» »	17.758 70	17 758 70
Correspondants et comptes courants.	203.735.654 65	49.575.243 28	253.310.897 93
Coupons à payer	39.588.290 49	447.121 60	40.035.412 09
Liquidation 31 Décembre 1911	4.863.978 20	» »	4.863.978 20
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien) .	866.915 85	» »	866.915 85
Comptes divers.	10.199.279 05	4.714.846 03	14.914.125 08
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1910 .	10.708.875 09	» »	10 708.875 09
Profits et pertes. — Exercice 1911	14.475.487 03	1.077.038 06	15.552.525 09
Fr.	498.789.292 28	98.328.367 52	597.117.659 80

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1911)

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . . Fr.	278.269 31
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	2.161.281 »
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc	256.687 01
III	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque	92.082 58
IV	
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel.	200.000 »
V	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	8.840 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris	725.945 15
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	15.552.525 09
Fr.	**19.375.630 14**

AVOIR

Commissions . . . . . Fr.	2.877.631 79
Intérêts et bénéfice du portefeuille	6.400.159 11
Reports	2.812.951 52
Fonds publics, Actions et Obligations	6.207.849 66
Bénéfice net des Succursales	1.077.038 06
Fr.	**19.375.630 14**

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net	Fr.	15.552.525 09
Solde reporté de l'Exercice 1910		10.708.875 09
	Fr.	26.261.400 18
A répartir :		
Aux Actionnaires : Intérêts à 5 %	Fr.	3.750.000 »
Aux Actionnaires : Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 8.333.333 33		7.500.000 »
Ensemble **Soixante-quinze francs** par Action sur les 150.000 Actions. . . .	Fr.	11.250.000 »
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 8.333.333 33		833.333 33
		12.083.333 33
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1912. .	Fr.	14.178.066 85

648 — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie, rue de Damiette, 2, 4 et 4 bis. 5-12

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

	COMITÉS CONSULTATIFS	DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS	
AMSTERDAM	MM. G. M. BOISSEVAIN. P. W. SCHOLTEN. C. H. van TIENHOVEN.	Directeur	M. J. G. SIEGERS.
		Sous-Directeur . .	M. M. H. GODSCHALK.
		Fondés de Pouvoirs	MM. J.-B. HERT jor. J. van VELSEN.
BRUXELLES	MM. CH. BALSER. Jules JADOT. A. LÉON. Cte d'OULTREMONT.	Directeur	M. Chev. R. de BAUER.
		Directeur Adjoint.	M. L. BAUER.
		Sous-Directeurs .	MM. H. RULOFFS. Robert de BAUER.
		Fondés de Pouvoirs	MM. A. ORTMANS. E. BASTADY.
GENÈVE	MM. A. CHENEVIÈRE. J. ODIER. G. PICTET. E. SAUTTER.	Directeur	M. A. ROCH.
		Sous-Directeur. .	M. C. G. AUBERT.
		Fondé de Pouvoirs.	M. G. ROCH.